

ON S'ABONNE : Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE : Un an... 16 fr. Six mois... 9 fr. Trois mois... 5 fr. AUTRES DÉPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES :

25 centimes la ligne

RÉCLAMES :

50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU, rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

AVIS IMPORTANT

SERVICE DES POSTES.

DATE	JOURS.	FÊTES.	FOIRES.
30	Jeu...	Fête-Dieu.	
31	Vend..	se Angèle.	Fontanes, Molières.
1	Sam...	s. Clair.	Cahors, Limogne, Bio, Rouquayroux, Faycelles, Martel, Souillac, Vayrac.

● D. Q. le 4, à 7 h. 41' du soir.
 ● N. L. le 9, à 11 h. 17' du soir.
 ● P. P. le 17, à 4 h. 12' du soir.
 ● P. L. le 24, à 6 h. 45' du matin.
 ● D. Q. le 31, à 10 h. 35' du matin.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 lignes de réclames. — Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
 Les abonnements sont reçus, à Paris, chez MM. HAVAS, 3, rue J.-J. Rousseau. — LAFFITTE, BULLIER, et C^e, rue de la Banque, n° 3.
 L'abonnement se paie d'avance.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE. 8 h. du mat. et 10 h. s. 7 heures du soir. 10 heures du soir.

DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
Paris, Bordeaux, Toulouse...	6 h. 30 m. du mat.
Brives (Gourdon)...	7 h. du matin.
Montauban, Caussade, ...	7 h. du m.
Castelnau-Montrastier...	7 h. du m.
Figeac (Lalbenque, l'Aveyron)...	
Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque	6 h. 30 m. du s.
Cazals, St-Géry...	

Cahors, 25 Mai 1861.

Le cabinet de St-Petersbourg vient d'adresser une note au comte de Kisselef, ambassadeur de Russie, à Paris. Dans cette note diplomatique, le gouvernement du czar exprime hautement ses regrets de la cessation prématurée de l'occupation de la Syrie par les troupes européennes, avant qu'on ait pourvu à toutes les éventualités menaçantes et à redouter; il déclare également décliner toute responsabilité, relativement aux conséquences qui pourraient suivre. Cette déclaration loyale et spontanée fait honneur à la Russie. Mais une partie de ses vœux pourrait être satisfaite; une dépêche, que nous publions plus bas, nous apprend qu'à la dernière réunion des commissaires, pour les affaires de la Syrie, on a adopté unanimement le projet, qui consisterait à réunir, sous l'autorité d'un prince chrétien, toutes les populations du Liban. C'est de la Syrie même qu'arrive cette proposition, formulée par les chefs druses et maronites désireux, paraît-il, d'éteindre leurs vieilles querelles.

La Hongrie est en proie à une violente émotion; la perception des impôts a commencé. En présence du mauvais résultat obtenu dès le début, on a voulu avoir recours à la force, mais sans aucun succès. Les autorités locales font preuve de la plus grande inertie et secondent médiocrement les agents du fisc impérial. Les soldats sont établis en permanence chez les habitants du pays. La grande majorité du parlement viennois se serait nettement opposée à l'emploi de tous moyens de violence envers la Hongrie. La discussion de l'adresse continue toujours à Pesth.

Le nouveau gouverneur de l'Italie méridionale, le comte de San Martino, est arrivé à Naples. Sa mission est des plus épineuses et des plus difficiles. Il faut qu'il réussisse dans une tentative où ses prédécesseurs ont pour ainsi dire succombé. Les instructions qu'il a reçues, avant de se rendre à son poste, sont empreintes d'un grand

esprit de modération et de conciliation. Données verbalement, elles ont été ensuite remises au comte dans une note rédigée par le ministre Minghetti lui-même. Ces instructions sont le programme politique de l'Italie méridionale; elles motiveront des réformes devenues indispensables.

Des troubles ont éclaté dans la journée du 21, à Messine (Sicile). Le drapeau rouge a été promené dans les rues; les cris de: *Vive la république* se sont fait entendre. L'attitude de la garde nationale en a imposé aux émeutiers qui se sont dispersés. Ces tentatives ne peuvent être prises au sérieux, mais elles sont un indice que le parti révolutionnaire veille toujours dans l'ombre et guette sa proie.

Des dépêches reçues de Constantinople annoncent que l'état de la santé du Sultan inspire les plus vives inquiétudes. Sa mort arrivant en ce moment serait le signal d'un soulèvement général. Il paraît que le dernier et remarquable discours, prononcé par M. Billault, dans le sénat aurait déplu au Divan, qu'inquiète aussi l'arrivée prochaine de l'escadre russe sur les côtes de la Syrie. Pas d'argent en caisse — partant, bientôt, plus d'armée — pas de crédit — pas d'intelligence — des périls à tous les coins de l'horizon. — Voilà la situation réelle de l'empire turc.

La Bulgarie, on se le rappelle, est revenue, tout récemment, au giron de l'église catholique; l'Herzégovine se préparerait à imiter cet exemple. Les populations manifestent hautement ce désir.

Une crise monétaire règne actuellement en Espagne. Il en résulte une panique générale qui paralyse toutes les transactions commerciales. Madrid, Cadix et Valence sont particulièrement affectées par le manque de numéraire. Le roi de Portugal vient d'ouvrir les *Cortès*, à Lisbonne. Le discours de la couronne ne traite aucune des questions politiques à l'ordre du jour; il se borne à l'exposé sommaire de l'état de l'industrie et du commerce en Portugal.

JULES C. DU VERGER.

La Constitutionnel fait les réflexions suivantes, au sujet de la circulaire de S. Exc. le ministre de l'Intérieur, aux Préfets et relative à la brochure du duc d'Aumale, nous avons publié cette circulaire dans notre dernier numéro :

« Les brochures des princes de la maison d'Orléans ne peuvent être pour l'esprit public qu'une distraction sans périls. Avec des publications de cette sorte, on peut assurément agiter quelques salons, mais on ne saurait ni émouvoir ni tromper la France. Ce n'est donc pas contre un danger aussi imaginaire que M. le ministre de l'Intérieur a entendu prendre des précautions tout à fait sans objet.

» M. le comte de Persigny sait mieux que personne que ce qu'il y aurait de plus funeste au parti orléaniste, c'est la discussion. Il y a des souvenirs, des erreurs des défaillances qui ne sauraient être discutées sans être condamnées. Mais il est d'une saine politique, quand un gouvernement comme celui de l'Empereur, représente l'universalité de la nation, de travailler à l'apaisement des partis et non à leur antagonisme; il est d'une saine politique d'éteindre ces scandales qui naissent toujours du choc violent des passions et des rivalités dynastiques.

La mesure administrative que M. le ministre de l'intérieur vient de prendre sera donc considérée par tous les gens sensés non comme le signe d'une crainte puérile, mais comme un obstacle à ces luttes violentes, à ces ardentes récriminations qui ne profitent ni à la morale, ni à l'histoire, ni à la politique, mais qui servent seulement à alimenter des passions dont la grandeur de la France ne saurait tirer aucun profit.

» Espérons donc que la circulaire de M. de Persigny, en fermant la frontière aux manifestes des prétendants, inspirera aux opinions généreuses le respect des vaincus et des exilés, et que la paix, la liberté et la conciliation y gagneront tout ce que les agitations de l'esprit de parti y perdront.

» AUGUSTE VITU. »

Nous avons précédemment donné les noms des membres des commissions cantonales de statistique auxquels, dans le département du Lot, il a été accordé des récompenses honorifiques. Nous publions aujourd'hui le rapport adressé à l'Empereur par M. le Ministre de l'agriculture du commerce et des travaux publics

Sire,

Je viens, comme les années précédentes, prier Votre Majesté de vouloir bien accorder aux membres des commissions cantonales de statistique dont les noms suivent, les récompenses honorifiques sollicitées pour eux par MM. les préfets pour l'année agricole 1859-60.

Je n'ai rien à ajouter aux considérations par lesquelles j'ai déjà justifié, à plusieurs reprises, ces témoignages de la satisfaction de Votre Majesté pour les services que rendent ainsi gratuitement à l'administration les 2,800 commissions qui se dévouent à l'œuvre si méritante de la constatation annuelle de la production agricole en France.

Leur travail devient, d'ailleurs, chaque jour moins difficile par suite de la conviction à peu près générale aujourd'hui dans les campagnes, que les renseignements recueillis par leurs soins n'ont rien de commun avec l'impôt. Il était impossible, en effet, que toute préoccupation sur ce point résistât longtemps à cette démonstration sans réplique que, depuis 1852, date de l'insitution de la statistique agricole, la contribution foncière n'a point été modifiée, au moins pour la part qui revient à l'État dans son produit et en ce qui concerne la propriété rurale.

Les populations agricoles commencent même à se rendre compte de l'intérêt de la statistique pour le Gouvernement et le pays tout entier.

Cet intérêt est évident. Ainsi, sous le régime de l'échelle mobile, le Gouvernement a nécessairement besoin de connaître, à très bref délai, l'état, même présumé, de la récolte, pour aviser immédiatement aux mesures que pourraient exiger les besoins de l'alimentation publique. Si l'on suppose, au contraire, une législation douanière admettant les céréales en franchise, il importe que le commerce national soit informé de bonne heure des exigences probables de la consommation pour préparer rapidement ses expéditions et ne pas se laisser devancer par la concurrence étrangère sur les marchés de l'extérieur.

En dehors de cette circonstance, il se produit, depuis quelques années, dans notre économie rurale,

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 25 Mai 1861.

Causerie de la Semaine

Rien ne se fait à Cahors comme ailleurs, — nous disait-on, avant notre départ et le lendemain de notre arrivée. Et cet avis charitable nous étonnait, nous surprenait. *Pourquoi?* demandions-nous à notre tour. — Cahors, a-t-il le privilège de cette originalité, qui consiste à faire les choses au rebours des autres? Et les lèvres interrogées restaient muettes, et les bouches se taisaient. Ce silence nous a forcé à nous en rapporter à nous-même. On est généralement assez mauvais juge dans sa propre cause; mais personne ne nous venant en aide, personne n'essayant d'éclaircir nos doutes ou de combattre nos préventions, il a fallu nous mettre bravement en campagne, seul — complètement seul — et nous l'avons fait. Et nous avons regardé à droite, à gauche, devant, derrière. Nous avons surtout beaucoup écouté, non pas aux portes, nous sommes trop discret pour cela, mais dans les rues, sur les promenades, partout enfin où l'on parle; et sous ce rapport, je puis vous assurer que Cahors peut rivaliser avec les autres villes, ses sœurs et voisines. On

y bavarde, on y cancanne, on y commère — que c'est un plaisir d'avoir des oreilles. S'il nous fallait déjà classer, étiqueter toutes les confidences dont on a bien voulu honorer votre très-humble serviteur, un volume in-quarto serait presque insuffisant, et on pourrait annoncer hardiment l'apparition prochaine du tome II. On avait oublié, sans doute, en nous avertissant, que rien, à Cahors, ne ressemblait aux autres villes; de nous prévenir que les langues — les féminines particulièrement — faisaient exception à la règle. Nous nous en sommes bien vite aperçu. Et ce point, parfaitement établi, nous a conduit à cette réflexion, qu'une ville où les langues étaient si bien aiguës, n'était pas une vulgaire et banale cité, et que de là provenait peut-être la différence qu'on cherchait à établir entre Cahors et les chefs-lieux voisins.

Ce ne sont pas, du reste, les seuls titres que Cahors pourrait invoquer dans un parallèle entre ses rivales. La nature s'est montrée généreuse envers lui; elle lui a prodigué les grâces les plus séduisantes, les plus riants attraits. Confier aux lecteurs qui veulent bien nous lire, nos premières impressions en entrant à Cahors, serait peut-être indiscret de notre part, ennuyeux pour eux. Et pourtant ma plume a une singulière démanaison de parler. C'est un effet de terroir. Un autre effet, non moins désagréable, c'est le je auquel je me dédies.

ce mot de deux lettres seulement. Mais nous! c'est bien long — il y a deux lettres de plus. Je vote pour le je. Et je commence. Je vous prévins que je suis très-bavard, bien que n'ayant pas l'honneur d'avoir reçu le jour — expression consacrée — dans les murs de votre respectable et respectée ville.

Ce fut par un vendredi que je fis mon entrée à Cahors; *vitalin jour!* diront les uns — *mauvais signe!* ajouteront les autres. Mais je vous avoue que j'ai la faiblesse de traiter tous les jours sur le pied de la plus parfaite égalité — Un vendredi ressemble pour moi à un dimanche. Dieu créa le monde en sept jours; il n'en fit pas un plus mauvais que l'autre. Imitons sa sagesse. C'était donc un vendredi. L'ombre du soir s'allongait dans la plaine. — Cette image est très-jolie, cette phrase est passablement tournée; qu'en dites-vous? Je vous avoue seulement qu'elle ne m'appartient pas. Mais aujourd'hui on se vole les phrases et les pensées; il n'y a pas encore de Code pénal pour réprimer ces frauduleuses soustractions. Je vole donc — mais maintenant de mes propres ailes.

De Montauban au chef-lieu du Lot la route est vraiment pittoresque et me préparait dignement au magnifique panorama que déroule Cahors aux yeux des étrangers qui viennent le visiter. La demie de sept heures sonnait à toutes les horloges cadurciennes, lorsque la voiture où j'avais pris place traversa le

pont, à l'entrée de la ville. Des deux portières du coupé, je voyais le Lot calme et paisible entourer Cahors de son humide ceinture. Des côtes escarpées, et aux pentes abruptes s'élevaient sur ses bords, semblables à des remparts inaccessibles. Leurs flancs étaient cultivés; la verdure couronnait leurs sommets, témoignage vivant de la victoire remportée par l'homme dans cette lutte incessante que lui livre la nature. Sur la droite, des bouquets de saules accidentaient la rive, de sveltes peupliers y élevaient leur vert feuillage; et, comme contraste au tableau, des rochers dénudés profilaient, aux pâles lueurs du crépuscule, leurs aigrettes pierreuses, leurs cimes sauvages. Le soleil s'éteignait dans les féériques splendeurs d'une délicieuse journée de mai. Une tiède brise, chargée de douces senteurs parfumait l'air. La double ligne des beaux arbres des Fossés m'apparut. Les promeneurs circulaient nombreux, bruyants. Il me semblait entrer dans une grande ville, dont ces boulevards eussent été l'avenue. Les maisons blanches et bien bâties, les visages gais et ouverts, tout semblait sourire. J'aperçus un moment le cours Fénélon, avec ses épaisses futaies, puis la mairie avec sa façade propre, puis... la voiture s'arrêta. Je descendis, Cahors ressemblait à une ruche tapageuse, dont tous les hôtes bourdonnants se seraient envolés.

Pendant l'inévitable et si ennuyeuse opération du

des faits importants qui appellent l'attention toute spéciale du Gouvernement. Je rangerai les suivants parmi les plus considérables :

- 1. L'accroissement graduel des rendements en céréales par de simples améliorations dans les procédés ordinaires de culture...
2. Le progrès des cultures fourragères, particulièrement des prairies artificielles, cette source d'engrais ;
3. Celui du drainage dont l'expérience confirme chaque jour les heureux résultats ;
4. L'extension croissante de la culture du froment sur des terres qui ne portaient autrefois que les céréales les moins nutritives, résultat dû, en grande partie, à l'application intelligente du chaulage ;
5. L'extension non moins rapide des cultures industrielles et leur substitution aux céréales dans des proportions assez considérables pour éveiller les sollicitudes d'un certain nombre de localités ;
6. L'impulsion extraordinaire donnée à la viticulture par les hauts prix du vin dans ces dernières années et par la perspective d'un débouché considérable en Angleterre ;
7. Le mouvement progressif des défrichements et, comme conséquence, la cherté croissante du bois d'œuvre et de construction ;
8. Les souffrances prolongées de l'industrie séricicole ;
9. La substitution graduelle des machines aux bras par suite de renchérissement de la main-d'œuvre ;
10. L'application lente, mais soutenue, du principe de l'association aux travaux agricoles ;
11. Enfin, le développement des tendances industrielles de l'agriculture par l'annexion à la ferme des distilleries, féculeries, amidonneries et autres établissements qui ont le double avantage d'élever sensiblement le produit net de l'exploitation et de fournir au bétail, sous la forme de détritus végétaux, une substantielle alimentation.

Tels sont, Sire, les graves intérêts sur lesquels les commissions sont invitées à éclairer périodiquement le Gouvernement.

Pour être efficace, il était nécessaire que leur enquête annuelle s'ouvrit sans bruit, sans publicité, sans éclat officiel, sans aucune intervention de l'autorité, C'est, en effet, ainsi qu'elles procédaient. Le plus habituellement, elles s'adressent aux cultivateurs les plus intelligents, les plus considérables, les plus familiers avec la situation agricole de la commune. Souvent même ces propriétaires se trouvent dans leur sein et, dans ce cas, elles peuvent faire leur travail sans déplacement, sans information extérieure.

Les programmes qu'elles ont à remplir ne portent, au surplus, que sur des objets tout matériels et d'une constatation facile, sans peut-être en ce qui concerne la détermination des superficies affectées aux diverses cultures. Ces programmes n'exigent donc aucun effort, aucun travail pénible, mais surtout aucune recherche gênante pour les populations.

Par toute ces raisons, la statistique agricole me paraît devoir prendre rang définitivement parmi les enquêtes périodiques réputées les plus nécessaires. Il importe que le pays sache bien qu'aucun des faits qui se rattachent à la production, c'est-à-dire au mouvement de la richesse publique sous toutes ses formes en France, n'échappe à la vigilante attention de l'autorité. La mission des gouvernements, au moins dans l'état actuel des sociétés, ne consiste pas, en effet, à tout faire, mais à savoir le plus possible et à provoquer par la publicité donnée aux renseignements qu'ils ont recueillis, les activités individuelles dans la voie des améliorations de toute nature.

J'ai l'honneur d'être, Sire, De Votre Majesté, Le très-humble et très-fidèle serviteur et sujet, Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, E. ROUHER. Approuvé, NAPOLÉON, Palais des Tuilleries, le 11 mai 1861.

Nous rappelons en terminant les noms des

- médailles de première et de deuxième classe : MÉDAILLE DE PREMIÈRE CLASSE. Mercié (Charles-André), président de la commission de Puy-l'Évêque. MÉDAILLES DE DEUXIÈME CLASSE. Limayrac (Guillaume-Pierre-Paul-Marie), président de la commission de Castelnaud. Caviolle (André-Astié), président de la commission de Catus. Delpech (Henri-Léon), président de la commission de Lauzès. Bouygues (Clément), membre de la commission de Vayrac.

Chronique locale.

M. le Préfet est rentré à Cahors jeudi soir. Il a présidé hier et aujourd'hui les opérations du conseil de révision, pour les cantons nord et sud de la ville. Le dernier numéro appelé pour le contingent (canton nord) est 47 — 81 inscrits, 26 appelés. Le dernier numéro appelé (canton sud) est 50 — 81 inscrits, 26 appelés. M. Montois repart lundi matin pour Luzech ; mercredi, 29, aura lieu à Cahors une séance pour les jeunes gens ajournés ; il est probable qu'on examinera en même temps les remplaçants et les substituants.

La revue annuelle prescrite par les instructions de S. E. le ministre de la guerre, pour les militaires de la réserve, a eu lieu vendredi et samedi à Cahors, pour les deux cantons.

Par arrêté du Ministre des travaux publics en date du 30 avril 1861, et à dater du 1er juillet prochain, les cantonniers du service des ponts et chaussées de tout âge, de toute classe et de tout grade, employés sur les routes impériales et départementales, sur les rivières et canaux et dans les ports maritimes du commerce subiront sur leur salaire une retenue dont le produit sera versé à la caisse des retraites pour la vieillesse, afin de leur assurer, par ce moyen, des rentes viagères pour l'époque à laquelle ils deviennent impropres au service.

Un arrêté préfectoral, en date du 23 de ce mois, convoque pour les 15 et 16 juin, les électeurs des cantons appartenant aux séries sortantes, à l'effet de procéder aux opérations du renouvellement partiel du Conseil général et des conseils d'arrondissement.

On nous écrit de Montcuq : Le nommé Antoine Cavallié, jeune soldat de 24 ans, est en congé de convalescence depuis quelques temps, dans sa famille, à St-Matré. Il a eu avec le sieur Magis, cordonnier dans la même localité, quelques difficultés à propos d'affaires d'intérêt. L'intervention du juge de paix fut nécessaire ; gain de cause a été donné au jeune militaire. Le soir même de l'audience, samedi dernier, il revenait tranquillement à cheval, à St-Matré, lorsqu'il rencontra son adversaire au pont de la Veissières. Cavallié arrête sa monture et dit à Magis, d'un air peut-être railleur : Ah ça, mon brave, il paraît que vous avez demandé à M. le Juge de paix de rappeler encore notre affaire dans une quinzaine ? — Attends — réplique le cordonnier — je vais te répondre ; et il appuya ces mots d'un vigoureux coup de bâton sur la jambe droite de son interlocuteur qui riposte par un coup de fouet ; Magis s'élance sur lui, le saisit à la

jambe, et le désarçonne assez rudement ; puis il court à un tas de pierres, et sans égard pour son rival gisant sur le sol, lui lance une nuée de projectiles. En qualité de convalescent, Cavallié était très faible ; son adversaire était au contraire des plus robustes et des plus vigoureux ; il crut prudent de ne pas prolonger une lutte si inégale, et enfourchant sa monture, il s'éloigna au plus vite, mais porta plainte devant le commissaire de police de Montcuq. Magis n'en est pas à sa première affaire, la douceur n'est pas de son fait ; il a déjà subi une condamnation pour coups et blessures. Il va de nouveau apprendre à ses dépens, que les arrêts de la justice, n'ont nullement besoin de la confirmation qu'il a cru devoir leur donner, par sa brutale agression contre son adversaire.

Il paraît que les esprits sont quelque peu tapageurs à Montcuq, et que les arguments à coups de poings y sont en très-grande faveur. Un des jours de cette semaine, le nommé Besse (Pierre), âgé de 30 ans et demeurant à Escayrac, a brutalement frappé le jeune Ruamps (Bernard), sans avoir été nullement provoqué par lui. Ruamps a été obligé de s'alerter. Procès-verbal est dressé contre le nommé Besse.

On nous écrit de Vayrac : Le 20 de ce mois, on a trouvé dans une fontaine située au milieu d'une prairie de la commune de Strenquels le cadavre d'un enfant nouvellement né, et du sexe masculin. La nommée Marie Sarrazac, âgée de trente ans, et native de Lacave, canton de Souillac, a été arrêtée comme coupable de cet infanticide. Cette femme était employée en qualité de domestique chez le sieur Marchou, dont elle était la nièce par alliance. Elle avait pu dissimuler sa grossesse jusqu'au dernier moment. Quelques indices l'ont trahie ; elle a été incarcérée à la prison de Vayrac. Elle aura bientôt à répondre devant la justice de son crime horrible.

Il y a quelques mois, le sieur Antoine Constant, propriétaire de la commune de St-Pantaléon, donna en nourrice à la femme Marie Montagne, son enfant qui était alors très bien portant. La femme Montagne se trouvait être enceinte de deux mois ; l'enfant dépérit bientôt à vue d'œil ; bref, il mourut au bout de cinquante-six jours. Le sieur Constant a eu connaissance de la cause qui a déterminé la mort de son enfant, due à l'allaitement malsain qu'on lui donnait. Il a en conséquence porté une plainte devant le commissaire de Montcuq.

Dans l'après midi de Dimanche, le sieur Déjean, vérificateur de la culture des tabacs, à Cahors, avait pris place, avec son jeune fils âgé de treize ans, dans une voiture qu'il conduisait lui-même. Arrivé devant la pension des Petits-Carmes, le cheval s'emporta et entraîna la voiture avec une rapidité effrayante. Pendant que le sieur Déjean cherchait à maîtriser son cheval, une réne se brisa entre ses mains. L'animal n'obéissant plus à aucune impulsion, et devenu de plus en plus furieux, entre dans la rue de la Chartreuse et ensuite dans celle des Frères. Aux cris de détresse poussés par le sieur Déjean, accourent deux jeunes gens, l'un, le nommé Louis Carnézac, âgé de seize ans, l'autre, le nommé Pujol, âgé de dix-neuf ans, tous deux ouvriers, le premier serrurier, le second forgeron. N'écouter que leur courage

ils se précipitent tous deux résolument à la tête du cheval ; mais il ne ralentit pas son allure et entraîne les deux jeunes gens ; ils ne lâchent point prise, et après une lutte de quelques instants, et après avoir couru les plus grands périls, parviennent à s'en rendre maîtres. Dans cette circonstance, le jeune Carnézac a fait preuve d'une grande intrépidité ; il ne pouvait retenir le cheval que d'une main ; la bride qu'il tenait de l'autre main s'étant coupée. Grâce à son dévouement et à celui de son camarade, le sieur Déjean et son fils ont été préservés d'une chute, qui eût pu être mortelle. Nous sommes heureux de signaler au public la conduite vraiment digne d'éloges de ces deux jeunes gens.

Hier soir, vers six heures, un militaire en congé renouvelable, traversait la rue Impériale lorsqu'il avisa une femme assise tranquillement devant sa porte. Notre jeune militaire avait à ce qu'il paraît, largement fêté Bacchus, dans quelque cabaret voisin. Il s'avança près de cette femme et se permit à son égard les gestes et les propos les plus inconvenants. Lemari témoin de ce qui se passait, sortit de la maison et administra à l'insolent la plus vigoureuse et la plus méritée des corrections. Cette scène avait rassemblé les passants. Des agents de police prévenus, accoururent et conduisirent au violon l'auteur de ce désordre.

Afin d'avoir part aux subventions qui seront accordées par l'Etat, en 1861, aux sociétés de secours mutuels dans le but d'accroître leurs fonds de retraite, la société de Cahors se réunira Dimanche prochain à neuf heures du matin en assemblée générale pour voter le prélèvement sur les fonds disponibles de la somme qui devra être déposée à la caisse des dépôts et consignations

Le Mardi, 21 mai, il a été procédé par M. le Préfet du Lot en conseil de préfecture, à l'adjudication, à la folle-enchère du sieur Francis (Félix), de Caylus, des travaux à exécuter pour l'achèvement de la partie du chemin vicinal de grande communication n° 33, comprise entre les lignes 41 et 24, sur une longueur de 3,758 m. 80.

La dépense est évaluée à 202,383 fr. 61 y compris une somme à valoir de 15,151 fr. 47. Cinq concurrents ont déposé leur soumission. L'adjudication a été consentie en faveur du sieur Pélissier (François), de Prayssac, moyennant les prix du devis.

Il a été aussi procédé, le même jour, à l'adjudication des travaux à exécuter pour la restauration du barrage d'Albas. La dépense est évaluée à 50,000 fr. y compris une somme à valoir de 10,558 fr. 65. Ces travaux ont été adjugés au sieur Genevière (Jean), entrepreneur de travaux publics à Montauban, moyennant un rabais de 1 pour 0/0.

Les travaux de reconstruction de la halle aux grains ont été adjugés, le lundi, 20 de ce mois, en faveur des sieurs Prieur et Deltheil, entrepreneurs à Cahors, moyennant un rabais de 11 p. % sur les prix du devis estimatif.

Si nous sommes bien informés, le sieur Prieur a renoncé, depuis, au bénéfice de son marché, et a cédé ses droits au sieur Deltheil, qui reste aujourd'hui seul entrepreneur desdits travaux.

déchargement des bagages, je regardais autour de moi et toute cette gaieté qui se trahissait en rires joyeux et sonores me faisait plaisir au cœur. Je vous fais grâce maintenant des détails prosaïques qui suivent l'arrivée de n'importe quel voyageur, dans n'importe quel pays. Une autre fois, si je rencontre la même indulgence qu'aujourd'hui, je vous demanderai la permission de vous raconter mes excursions intrâ et extra-muros. J'ai intitulé ce bavardage Causerie ; l'aut bien que le titre se justifie. A dix heures, j'allais me confier aux bons soins de Morphée, lorsque les sons lugubres du beffroi résonnèrent dans le silence de la nuit. Ce que c'est pourtant, que d'ignorer les habitudes d'une ville ! Un incendie ! me dis-je. J'ouvre ma fenêtre — j'écoute — j'interroge l'horizon. Le beffroi sonnait toujours. Je descends. Je songeais vaguement, il faut l'avouer, à la chronique locale du premier numéro du Journal du Lot. Le hasard me servait à merveille. Un incendie pour mon arrivée ! que désirer de plus ! Je parcours la rue, je me hasarde sur les Fossés. Les promeneurs y étaient toujours, mais calmes, paisibles et sans paraître se préoccuper le moins du monde des tintements lugubres du beffroi. Est-ce que vraiment, à Cahors, les choses ne se feraient pas comme ailleurs ? murmurai-je tout bas, à la vue de cette tranquillité et de cette insouciance. Je n'osai m'informer auprès de

ces citoyens si indifférents, si apathiques. Je remontai dans ma chambre. La cloche ne sonnait plus. On est maître du feu ! — pensai-je, et je m'endormis sur cette consolante réflexion. Le lendemain matin je demandai naïvement à ma propriétaire, que je rencontrai dans l'escalier, quelques détails sur l'incendie de la nuit — toujours en vue de la future chronique locale. Elle me regarda avec un étonnement impossible à décrire. Bref, après quelques explications, j'appris que Cahors est resté fidèle aux usages de l'antique couvre-feu. J'aime volontiers ce souvenir du moyen-âge. Mais dans l'intérêt des étrangers ou voyageurs impressionnables, il serait bon de les informer de cette habitude, qui ferait presque dire, que les choses ne se passent pas précisément à Cahors comme ailleurs.

Et le théâtre ? question délicate. Y va-t-on, n'y va-t-on pas, à Cahors ? Problème à résoudre — solution à trouver. De toutes les distractions offertes à l'esprit, le théâtre nous semble une des préférables. Nous ne le proposons pas comme une école de mœurs, aux principes purs et sans tâche ; mais nous le regardons comme une distraction aimable et facile. La scène n'est-elle pas après tout la reproduction fidèle du monde. Les vices qu'on a coudoyés dans la société, les défauts qu'on a rencontrés, les faiblesses qu'on a heurtées, en un mot tout le bien et tout le

mal qu'on a pu ramasser sur sa route, on le retrouve au théâtre. Les masques seuls sont changés ; derrière eux grimacent ou sourient les mêmes visages. Entre la comédie humaine et la comédie des planches, il n'existe qu'une légère nuance : l'illusion, qui manque toujours à la première, et qui fait le charme de la seconde. Le théâtre est un miroir ; il ne fait pas toujours bon de s'y regarder. Et plus d'un imite le sage exemple de cette reine d'Angleterre, de cette fameuse Elisabeth, de la vierge du Nord qui ; pour ne pas s'apercevoir des ravages infligés par le temps à ses charmes flétris, avait proscrit les glaces de ses appartements et défendu, sous peine de mort, qu'on en plaçât dans les palais de la couronne. Soyons moins rigoureux et moins sévères que cette princesse et regardons le miroir. Peut-être ne nous trouverons-nous pas trop laids.

Regardez ! Regardez ! murmure une voix derrière nous ; J'en ai bien envie : mais qu'en dira-t-on ? Je me retourne. Ces paroles sont sorties d'une fraîche et jolie bouche. Qu'en dira-t-on ? Voilà le fameux mot lâché ! Qu'en dira-t-on ! Et voilà les meilleures intentions paralysées : qu'en dira-t-on ! Et les courages s'arrêtent, les volontés faiblissent. Rayons du vocabulaire ces cinq mots ; ils y produisent un déplorable effet. Avec eux rien de bon, rien de bien. Plus de qu'en dira-t-on ; votre intelli-

gence n'est donc qu'une docile esclave soumise aux caprices et aux bizarreries de la société. C'est impossible. Ai-je raison, Mesdames ? Non, vous ne voulez pas être la très-humble servante du qu'en dira-t-on. Si vous l'écoutez, vous resteriez, comme des recluses, enfermées derrière les fenêtres de vos appartements. Charmants oiseaux captifs au fond de la cage, vous oublieriez que vous avez des ailes. Volez et venez. Les grâces marchent sur vos pas, et si les fleurs sont les parures embaumées de nos jardins, vous êtes les parures vivantes de toutes les réunions. Pauvres hommes, nous dessinons sur les banquettes des théâtres, sur les fauteuils d'un salon, une ligne sombre et noire ; il faut pour l'égayer les roses et les lys de vos visages, et la blancheur vaporeuse de la gaze qui vous caresse.

Mais écoutez. Quelques personnes causent près de nous. Prêtons l'oreille. Ce n'est pas bien, mais de l'indulgence. — Irez-vous au théâtre ce soir ? C'est une dame qui parle — jeune, spirituelle, jolie. — Y pensez-vous ? C'est une dame qui répond — mûre, niaise et laide. — Vous n'aimez donc pas le théâtre ? — Mais y songez-vous, Madame ? La jolie dame, découragée par cette réponse et changeant la conversation, demande ce qu'au marché, ont coûté, le matin, lesasperges et les petits

Dans notre dernier numéro, nous avons parlé du projet soumis au conseil municipal, pour la construction d'une halle aux vins, voici quelques observations présentées aux Membres de la Commission municipale de Cahors, à ce sujet :

« Messieurs, La question qui vous est soumise est des plus importantes puisqu'elle touche aux intérêts privés de vos concitoyens, et pourrait engager, à quelques égards, les fonds communaux, dont vous êtes les sages dispensateurs; elle est des plus vitales puisqu'elle engage, à la fois, le présent et l'avenir de l'industrie-mère de notre département. Car il faut le reconnaître, Messieurs, à propos d'un semblable sujet, vous n'êtes pas tenus de vous considérer seulement comme chargés d'affaires d'une commune isolée: vous êtes en même temps les organes de la municipalité d'un chef-lieu de département; et, à ce titre, il est certain qu'une question d'intérêt général a droit d'émouvoir votre sollicitude. Je réclame un instant votre bienveillante attention.

Vous le savez, Messieurs, un citoyen domicilié de Touzac, a proposé l'établissement d'un entrepôt ou marché pour les vins, dans les chefs-lieux de Cahors et de Puy-l'Evêque. Une délibération, favorable au projet, a été prise à l'unanimité par les Conseils municipaux des communes de Touzac et de Puy-l'Evêque, envoyée à la préfecture; et M. le Préfet du Lot, après avoir pris l'avis du Comice agricole du département, lequel a répondu aussi favorablement en principe, a demandé à M. le Maire de Cahors de vouloir bien soumettre ce projet à l'appréciation de la Commission municipale.

Avant tout, il est bon de proclamer que l'industrie viticole est, dans notre département, d'ailleurs peu enclin aux affaires de spéculation industrielle, l'unique industrie d'avenir. — Toutefois celle-ci en a beaucoup: cela a été ainsi jugé par les agriculteurs les plus compétents et les écrivains les plus sérieux dans la spécialité.

Au nord de la France sont réservées les céréales; au midi, la culture de la vigne. — Chacun de vous est convaincu de la vérité de ce principe; chacun de vous est pénétré de l'importance que va prendre le commerce des vins, aujourd'hui que l'ouverture prochaine d'une ligne ferrée va donner tant de faveur à nos denrées indigènes, aujourd'hui que les traités de commerce avec les pays étrangers vont étendre, dans des proportions inconnues jusqu'ici, les bienfaits de l'exportation. — C'est un fait: les relations internationales tendent à prendre des proportions extraordinaires. Eh bien, la vigne qui s'accommode si bien de l'état climatique aussi bien que de la qualité du sol de nos contrées, doit nous donner notre part d'avantages dans cet échange de produits hétérogènes.

Ainsi, pour donner votre part d'activité dans cet immense concours pacifique que l'avenir prépare, vous devez encourager l'industrie viticole par tous les moyens. Or celui qu'on préconise paraît être un excellent moyen pratique. Il importe de former un entrepôt au centre du département, c'est-à-dire un établissement où soient déposés, sous la surveillance de préposés publics, les échantillons et les marchandises. Le transport des produits s'y fait sans frais; les taxes sont acquittées entre les mains des agents du fisc, à la sortie de l'entrepôt, si la vente est consommée, tandis que le producteur en serait exempt s'il réintégrait sa marchandise dans son domicile.

En un mot, il faut établir un marché régulier rapprochant le producteur du consommateur, une halle destinée à multiplier les écoulements, en ouvrant des relations économiques et sûres.

Il sera facile de démontrer que le producteur et le consommateur sont également intéressés à l'établissement d'un marché public. Sans entrer trop en détail dans les inconvénients et les abus qui se produisent avec le système actuel, il suffira de rappeler comment les choses se passent vis-à-vis du premier et vis-à-vis du second. Quelle position est faite aujourd'hui au producteur et au consommateur? — Le producteur est obligé d'attendre chez lui les offres de l'acheteur; s'il paraît empressé à solliciter sa présence, il lui sera répondu par une baisse de prix manifeste; s'il demeure sur la réserve, il court grand risque de voir sa récolte délaissée ou bien la récolte des nécessiteux préférée à la sienne, fût-elle dans des conditions meilleures! Se détermine-t-il à l'expédier au loin? personne n'ignore que les embarras et les difficultés du transport, les frais d'emmagasinage, les exigences et l'astuce des industriels le constituent en perte. D'un autre côté l'acheteur, surtout le marchand étranger, est dans une situation non moins pénible. Il ne peut que difficilement s'aboucher avec le producteur lui-même; il est obligé de se livrer à des intermédiaires. Les intermédiaires! c'est la plaie du commerce; ceci n'a pas besoin de commentaires. En supprimant les intermédiaires, le commerçant en vins ou alcools ferait à meilleur marché de meilleurs choix. De plus, avec l'établissement d'un marché public, grâce à une concurrence illimitée, il verrait diminuer considérablement les chances de fraude, en ce qui concerne l'altération ou la sophistication des vins. Quel homme s'exposerait à déposer dans un entrepôt public des vins dénaturés ou corrompus, et quel avantage y trouverait-il? Cependant chacun serait vivement stimulé à déposer sa récolte, tout au moins ses échantillons, pour ne pas courir le risque de ne jamais vendre. — Enfin, l'acheteur pourrait faire sur place la comparaison et le mélange des vins de qualités diverses, et faire des arrangements simultanément avec divers propriétaires.

C'est assez pour démontrer que la réforme de l'état actuel, que j'appellerai un régime d'abus, est autant dans l'intérêt du producteur que du consommateur et du commerçant.

On a dit, je le sais, que les bons crus du pays n'étaient pas intéressés à ce marché, attendu que le commerce avait toujours les moyens de les trouver. Cette raison me touche peu, Messieurs. Outre que les bons crus qui se trouvent dans le pays, — crus auxquels la mesure nouvelle ne porterait d'ailleurs aucun discrédit, loin de là, — ne sont pas ceux qui alimentent le trafic journalier des vins du Lot, il faut convenir que les grandes mesures doivent toujours être prises dans l'intérêt du plus grand nombre, dans l'intérêt du grand commerce.

Quelques personnes assurent encore qu'il faudrait laisser à l'industrie privée le soin de faire une telle innovation. D'abord une tentative a été faite, il y a environ vingt ans; elle n'a point réussi. Un comice agricole avait été institué dans ce but; il n'a jamais fonctionné utilement.

— En second lieu, une entreprise de cette nature a toujours besoin d'être réglementée; et je crois qu'elle ne peut être établie et ne saurait prospérer en France, que par l'intervention et sous la protection incessante de l'autorité. Mais, en

dernière considération, pourquoi laisser à des sociétés les avantages qu'une sage et prévoyante administration pourrait en retirer au profit de la ville?

Ce n'est pas tout. Le département a un immense intérêt à s'affranchir de la sujétion dans laquelle il se trouve vis-à-vis de la place de Bordeaux. Je m'explique: — Le commerce de Bordeaux alimente ses celliers de nos vins. Notre vin donne à la composition factice des siens la part qui n'est pas la moins délicate, ou, pour mieux dire, la moins précieuse au point de vue du transport; et le commerce, en récompense, dans le but évident de nous tenir tributaires, nous refuse la part de crédit et de notoriété, à laquelle nous avons droit. — Notre cru, dites-vous, a les qualités requises pour l'exportation et le commerce étranger devrait s'empresse de le rechercher? — Attendez. — Bordeaux aura bientôt, à la sourdine, lancé ses engins pour l'accaparer; il le mélangera à ses produits pour lui donner cette vigueur qui leur manque; il le mitigera sous prétexte d'en atténuer l'ardeur violente; mais, au fond, pour déguiser un avides appas de lucre; enfin il l'expédiera au loin, cacheté et soigneusement frappé d'estampilles mensongères. — Tandis que vous, ignorés, victimes d'une noire ingratitude, vous aurez subi la loi d'un trafic odieux et préjudiciable.

C'est assez: ne soyez pas tributaires de personne; affranchissez-vous d'une déloyale oppression. Vos vins sont bons et dignes de recherche, vendez-les vous-mêmes; vos vins sont alcooliques et capiteux, laissez aux étrangers le soin d'en discerner le mérite et la valeur; vos vins ne redoutent pas les effets des longues traversées, — que les pays d'outre-mer nous en rendent eux-mêmes le témoignage!

Après tout, n'oubliez pas que vos vins prennent une grande faveur dans le centre de la France: cette tendance a été dernièrement pour vous un des motifs déterminants pour les vœux que vous avez formulés en faveur d'un embranchement d'une voie ferrée sur Gramat. Eh! bien, dans cette situation nouvelle, un entrepôt nous semblerait une puissante diversion à l'écoulement sur Bordeaux, sans toutefois anihiler ce dernier débouché.

(La suite au prochain numéro.)
Pour la chronique locale: LAYTOU.

Départements.

Cantal. — Dans la soirée du 16 de ce mois, la veuve Bournazelle, demeurant au Bex, commune d'Ytrac, entendit des cris de détresse poussés par sa fille, âgée de 14 ans, qui en se lavant les pieds dans la rivière coulant au bas du jardin de son habitation, avait glissé sur le gazon et était tombée dans le courant, la tête la première. La mère accourut en toute hâte; mais l'eau, assez rapide en cet endroit, avait déjà entraîné la malheureuse enfant qui fut retrouvée sans vie, à une distance d'environ 200 mètres.

(Moniteur du Cantal.)

Tarn-et-Garonne. — Nous apprenons que les éducations de vers-à-soie sont généralement satisfaisantes sur les divers points du département de Tarn-et-Garonne. Dans un grand nombre de magnaneries, les vers ont déjà passé sans encombre leur troisième mue. La terrible maladie qui depuis quelques années cause tant de mécomptes, n'a fait encore chez les producteurs, que des apparitions rares et isolées. En somme, l'élevage est en très-bonne voie, et l'on peut regretter seulement que les dernières gelées aient rendu la feuille plus rare et plus chère.

rendez pas des arrêts aussi souverains que ceux-ci:

« Nous nous permettons de donner un conseil salutaire à M. Berti: Nous engageons sincèrement ce soi-disant ténor à renoncer à tout jamais à la carrière artistique pour laquelle il n'a réellement aucune aptitude. »

Heureusement pour lui, que M. Berti peut en appeler au public. Il gasconne — d'accord — il dit fort mal le poème; mais l'accent disparaît, le jeu scénique arrivera. Croyez-vous qu'il faille complètement désespérer d'un artiste qui a chanté le rôle d'Olivier des Mousquetaires, comme M. Berti l'a fait jeudi. Ce n'était pas brillant, tant s'en faut; mais, par moments, c'était convenable. J'en prends pour juge le public, qui a quelque fois applaudi. M. Berti va du reste être remplacé par un autre ténor.

M^{me} Anna Delly a une voix très agréable; elle vocalise assez correctement. Rien, dans son chant ne trahit l'effort. Elle a rempli dimanche dernier, le rôle de Rosine, à la satisfaction générale. Même succès, mêmes bravos! jeudi, dans les Mousquetaires.

M. Ranson est un charmant baryton; son organe est sonore. Il phrase bien; il joue de même. Il a chanté d'une manière remarquable le rôle du Maître de chapelle, et non moins heureusement celui de Figaro.

M. Castelmari possède une très belle voix de basse

Gironde. — Dimanche dernier, plusieurs enfants du bourg de Saint-Aubin, canton de Saint-Ciers-Lalande, s'amusaient autour d'une charrette chargée de pierres, lorsque l'un d'eux eut la fatale idée de relever la servante, aussitôt la charrette bascula et une des pierres tomba sur le nommé Antoine Bernard, âgé de dix ans, dont la mort a été instantanée. — (Courrier de la Gironde.)

— On lit dans le Progrès de Lyon:

« Les employés des contributions indirectes ont surpris en flagrant délit de fraude deux crinolines. Marie Derheus et Marie Berthet revenaient vendredi matin de Venissieux à Lyon. Arrivées devant le bureau d'octroi, qui se trouve à l'entrée de la Guillatière, elles furent accostées par des employés de la régie, à qui elles avaient été signalées comme entrant du 3/6 par des moyens qui ne satisfont pas les intérêts du fisc.

» Les employés dirent à ces deux dames que leurs crinolines affectaient des dimensions trop volumineuses et qu'elles devaient avoir caché quelque chose dessous. Sur leur réponse négative, on fit entrer les deux demoiselles dans le bureau de l'octroi, et après les avoir fouillées, selon toutes les règles de la décence, elles furent trouvées nantes de 26 litres de 3/6, renfermés dans plusieurs vessies. »

Somme. — On nous écrit d'Amiens, 24 mai:

« Cette nuit, vers trois heures du matin, un accident dû à l'imprudence de celui qui en a été la victime, est arrivé sur le chemin de fer du Nord, entre Allisy-sur-Noye et Boves.

Un voyageur, le nommé Amable Ricart, âgé de quarante-huit ans, maréchal ferrant, domicilié à Bueville (Pas-de-Calais), qui se trouvait dans un wagon de 3^e classe d'un train venant de Paris, ayant mis la tête à la portière du wagon et ayant laissé tomber son chapeau, a voulu sortir pour aller le ramasser. Empêché par un de ses parents et les autres voyageurs, cet homme est passé brusquement du côté opposé et a sauté sur la voie, sans se rendre compte du danger inévitable qu'il courait.

» On l'a trouvé étendu sur le ballast, près de la voie, ayant une cuisse fracturée et la tête horriblement fracassée. Ce malheureux a survécu encore quelque temps, mais sans recouvrer connaissance, et est mort ce matin, vers neuf heures et demie, à Boves, où il avait été transporté et où tous les soins lui ont été donnés par le médecin qu'on avait immédiatement appelé, par le parent qui l'accompagnait et par les agents de la compagnie. »

Pour la chronique départementale, A LAYTOU.

Nouvelles Étrangères

TURQUIE.

Constantinople, 17 mai. — Le sultan a été assez gravement malade: un voyage lui a été conseillé; mais il est douteux que, dans l'état actuel des finances, il puisse l'exécuter. Le papier-monnaie perd en effet 80 0/0, et la place s'est épuisée pour procurer de l'argent à Omer-Pacha au moment de son départ.

La proclamation d'Omer-Pacha aura pour but de rassurer les chrétiens.

De nouveaux placards menaçants ont été affichés sur les murs de Constantinople.

Omer-Pacha est parti aujourd'hui pour Kustendji.

Il se fait précéder d'une proclamation conciliante, annonçant la diminution des impôts, la remise des arriérés restant à payer, le droit de libre élections des conseillers municipaux. Les chrétiens auront de plus le droit de sonner les cloches, ce qui leur était refusé jusqu'ici.

(Havas.)

AUTRICHE.

VIENNE, 20 mai. — L'empereur d'Autriche, par décret du 13 mai, a nommé le prince des Deux-Siciles, Louis, comte de Trani, colonel-propriétaire du régiment des hulans volontaires. (Gaz. de Vienne.)

RUSSIE.

La situation intérieure de la Russie est si grave aujourd'hui que le cabinet de Saint-Petersbourg a tout intérêt

chantante. Il est excellent comédien. Sa voix du médium est pleine et bien remplie; elle descend sans difficulté aux notes inférieures et atteint aux registres les plus élevés. Il a été toujours applaudi, soit dans le Chalet, soit dans les Mousquetaires. Dimanche, il a brillamment chanté son grand air de la Calomnie, un des morceaux classiques du Barbier. Cet artiste est engagé à Lyon, pour la saison prochaine.

M^{me} Pauline de Ribeaucourt est une jeune d'opéra qui a un joli timbre de voix. Élève de Duprez, elle chante d'après la méthode des grands maîtres. Elle nuance bien les phrases musicales et elle a un jeu scénique très expressif. Elle a été fort applaudie.

M. Larmi, élève du Conservatoire de Paris en est encore à ses premiers essais. Il donne les plus belles espérances. Sa voix est fraîche, pure et éminemment sympathique. Le rôle de Daniel dans le Chalet, lui a tout de suite gagné les faveurs du public. Il les a justifiées dans les Mousquetaires, où il a interprété fort bien le rôle assez difficile d'Hector de Byron.

La troupe de M. Donnay est bonne; on peut hardiment le dire. La foule ne peut manquer de venir; elle se retirera enchantée. JULES C. DU VERGER.

Demain, Haydée, opéra comique en 3 actes, et le Chalet, opéra comique en un acte.

pois.

Un dialogue, vif et animé s'engage. Il n'a rien de bien attrayant. N'écoutez plus.

Une demi-heure après, la grande nouvelle de la rue c'est que Madame X va ce soir au théâtre. Une certaine émotion règne dans le quartier. Chacun, ou plutôt chacune, de commenter, d'épiloguer la nouvelle. Mais chose plus étrange, M^{me} X n'ira pas seule au théâtre, M^{me} V, M^{me} R. l'imitent. Bravo! elles se moquent du qu'en dira-t-on. Qu'elles continuent; il ne suffit que des premiers pas, et de frayer la route.

Nous pensions ainsi, jeudi soir, à la vue des fraîches toilettes, qui s'épanouissaient au théâtre. La société n'était pas nombreuse, mais elle était choisie. Dimanche l'affluence était plus considérable. La troupe lyrique de M. Henri Donnay, faisait ses débuts par le Barbier et le Chalet, deux maîtresses pièces. Les artistes ont fait de leur mieux, et ce mieux a été fort bien. Les braves chaleureux du public l'ont prouvé.

M. Berti était chargé du rôle difficile du comte Almaviva. La tâche était rude. Nous avons vu plus d'un y succomber. L'échec réel subi par cet artiste ne nous a aussi nullement étonné. Nous avions pourtant, sur la foi de renseignements, espéré mieux de lui. Nous a-ons été mal informé. Qui ne l'est pas grand Dieu! Témoin notre confrère qui, dans un moment vraiment regrettable d'oubli, a annoncé au

public de Cahors la venue d'un artiste incomparable — nous ne sommes ici que l'écho du confrère en question — incomparable, disons-nous, puisqu'on se croyait dispensé de toute réclame à son égard. Ce phénix merveilleux a été introduit pour nous. Il a nom Hubert — il se recommande assez par lui-même, c'est le confrère qui parle. Nous ne faisons que citer. Où est ce M. Hubert? avons-nous demandé au directeur. C'est un prétendu ténor, nous a-t-il répondu. Ce que c'est pourtant que d'être mal renseigné; cher confrère n'y revenez plus!

Que vous a donc également fait ce ravissant chef-d'œuvre qui s'appelle le Maître de Chapelle, et auquel vous donnez, toujours sans doute dans un moment d'oubli, le nom d'opérette. Horresco referens! Vous avez aussi un peu rudement maltraité ce pauvre M. Berti. Vous avez été sans pitié, sans indulgence pour un débutant. Est-ce que la critique ne se ferait pas à Cahors comme ailleurs, c'est-à-dire d'une manière calme et digne? Je serais tenté de le supposer. Il vocalise comme un soufflet percé, écrivez-vous, aimable confrère. Est-ce que ces choses-là se disent et s'impriment à Cahors? Je plains vos lecteurs. Oui, M. Berti est un artiste très-incomplet; mais il fait comme vous avez fait; il débute. Voyez le temps qu'il vous a fallu pour arriver à comparer des vocalises à un soufflet percé. Prenez donc patience et ne

à ménager les Polonais. Le rescrit d'émancipation semble avoir allumé un vaste incendie qui s'étend à chaque instant; la révolte est à peu près partout; les paysans se soulèvent au nom de leur empereur qu'ils croient opprimé par la noblesse, et l'on signale sur plusieurs points de véritables scènes de jacquerie.

Varsovie, 20 mai.

Les projets de lois relatifs aux réformes pour le royaume sont rédigés. — MM. Platanoff et Karnicki sont partis pour Saint-Petersbourg afin d'obtenir la sanction de l'Empereur.

Les troupes sont retirées en partie des places publiques de Varsovie.

ITALIE.

Milan, 20 mai.

Le vicaire capitulaire de Milan ayant défendu au clergé de prendre part à la fête nationale, les chanoines et les curés de la ville, dans une lettre très convenable, déclarent qu'ils obéiront, mais en désapprouvant cette mesure.

Huit heures. — Il y a eu dans la journée, à Milan, quelques manifestations contre le vicaire capitulaire. Les armoiries placées à la porte de son palais ont été brisées. La garde nationale est accourue; elle a empêché que le désordre prit des proportions plus graves.

Venise, 19 mai.

Les réponses de 19 députés que le conseil du gouvernement avait nommés membres du conseil de l'empire dans sa séance du 1^{er} mai, et auxquels on avait adressé les certificats relatifs à cette nomination sont arrivées ici. Ainsi que nous l'avions annoncé d'avance, tous ont refusé; la Vénétie ne sera donc point représentée au conseil de l'empire. C'est aujourd'hui un fait accompli.

Le général Benedeck est allé à Trieste pour y recevoir l'empereur à son arrivée; quelques journaux ont annoncé que le général se rendrait à Vienne; ici, on n'a point connaissance de ce voyage. Pendant l'absence de Benedeck, c'est l'archiduc Albert qui commandera l'armée; il vient d'arriver à Trieste.

Rome, 20 mai.

Le Saint-Père s'est rendu jeudi à Fiumicino, petit village, à l'embouchure du Tibre. Il s'est embarqué à Rippano, à 10 heures, à bord du bâtiment à vapeur *il Tevere*, suivi par une autre vapeur où se trouvait la musique des pompiers qui, à son arrivée, a joué l'hymne de Pie IX. A son retour, le Saint-Père monta en voiture, et arriva à Porte-Galera il s'arrêta pour continuer ensuite le voyage par le chemin de fer.

Le ministre des armes avait réuni à Porte-Galera un bataillon de chasseurs, un autre du 1^{er} de ligne, quelques compagnies du bataillon des tirailleurs, d'un escadron de cavalerie. Le Pape fut alors acclamé avec enthousiasme extrême; il fut salué par l'artillerie qui était postée de l'autre côté de la rivière. Une grande foule était accourue à Porte-Galera; le Pape ayant bien voulu accepter des rafraichissements, a ordonné qu'on servit les dames réunies sur ces points. Il était d'une amabilité parfaite; se voyant entouré de soldats, il dit en souriant: Monseigneur de Mérode voudrait faire de moi un autre Jules II, au moins dans les revues; mais les temps sont bien changés, il faut que le Pape soit *rex pacificus*.

Le Saint-Père est rentré à Rome par le chemin de fer, dans son magnifique wagon d'honneur. Le général de Cordova dirigeait le train de vingt wagons. A la station il a été reçu par le général français commandant la place de Rome, avec un corps de musique de l'armée d'occupation.

La foule était accourue pour assister à cette rentrée solennelle.

On mande que le Saint-Père a refusé d'écrire aux évêques de la Pologne, ainsi qu'avait demandé le gouvernement Russe, M. de Kisseleff, ministre de Russie à Rome, est allé samedi dernier au Vatican, mais il n'a pas obtenu ce qu'il aurait voulu. Le Saint-Père consentirait à reconnaître aux Polonais de rester soumis à leur gouvernement, mais il voudrait par réciprocité que la Russie ne manquât plus aux devoirs qu'elle a contractés à l'égard de la Pologne.

(Journal de Rome.)

Pour les nouvelles étrangères, J. C. DE VERGER.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Paris, 24 mai.

Le prince Napoléon a été nommé grand-maître de l'ordre maçonnique en France.

Marseille, 24 mai.

Mgr de Mazenod, évêque de Marseille et sénateur, est mort.

Le traité de commerce des gouvernements anglais et ottoman a été signé, le 14, à Constantinople.

A Beyrouth, le 10, le caïmacan chrétien Karam a donné sa démission, qui a été acceptée. Fuad-Pacha est revenu de Damas; la Porte refuse d'approuver les condamnations à mort de Kurchid-Pacha et des chefs druzes. L'attitude des Turcs est alarmante.

Milan, 24 mai.

Il y a aujourd'hui encore quelque agitation. La manifestation, à l'occasion des dissidences religieuses, prenait un caractère subversif. On voulait attaquer une fabrique de liqueurs. La garde nationale et les troupes sont accourues pour rétablir l'ordre. Ce soir, la ville est tranquille.

Le prince de Savoie-Carignan et M. Nigra sont arrivés à Turin.

Naples, 23 mai.

On mande de Messine, à la date du 21 mai, que des personnes de Catane confirment les tentatives de désordre de quelques mutins avec un drapeau rouge et criant: *Vive la République! A bas le despotisme!* La garde nationale et le peuple les ont dispersés. Plusieurs arrestations ont eu lieu. Celui qui portait le drapeau a été arrêté par le peuple, bâtonné et livré à la police.

L'ordre a été entièrement rétabli.

La rente de Naples est à 76 3/4.

Londres, 24 mai.

L'Office Reuter publie des nouvelles de New-York. Elles apprennent que les troupes fédérales marchent sur Baltimore. Un corps considérable de séparatistes s'avance vers la Virginie. Le sénateur Wigfall annonce que 100,000 séparatistes sont sur le chemin de Washington, et que le président Lincoln et son cabinet seront faits prisonniers, à moins qu'ils ne battent en retraite, avant le milieu du mois de juin. Des troupes, parties de tous les points du Nord, marchent aussi sur Washington. Le gouverneur du Kentucky a convoqué une convention, afin qu'elle se déclare pour ou contre l'Union. Une convention de la Virginie occidentale est également convoquée pour former un état séparé et se joindre à l'Union.

Dernières nouvelles.

DÉPÊCHES PARTICULIÈRES.

Paris, 24 mai.

La commission pour les affaires de Syrie, réunie à Constantinople, a adopté le projet de réunion des populations du Liban, sous l'autorité d'un prince chrétien.

Le projet d'amélioration pour les lois de la presse a été soumis au Conseil d'Etat et renvoyé après examen aux bureaux du Corps législatif.

Marseille, 24 mai.

Les nouvelles d'Athènes disent que le pays est tranquille.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS.

Naissances.

25 mai. Gisbert (Jeanne).

25 — Parrot (Marie).

Mariages.

22 — Escabasse (Jean-Pierre) et Prieur (Jeanne).

Décès.

23 — Lacassaigne (Marie), veuve Martory, 84 ans.

24 — Solvès (Justine), 20 ans (enfant trouvée).

25 — Pinède (Emilie), 6 mois.

BULLETIN COMMERCIAL.

COMMUNE DE CAHORS

Marché aux grains. — Samedi, 25 mai.

	Quantités	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment.....	420	25'50	78 k. 240
Maïs.....	163	14'97	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

23 mai 1861.

	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
Au comptant:			
3 pour 100.....	69 25	»	»
4 1/2 pour 100.....	96 25	» 05	»
Banque de France....	2890	»	»
A terme:			
3 pour 100, 1 ^{er} cours..	69 40	»	» 20
— Dernier cours.	69 45	» 40	»
Crédit Mobilier.....	710	» 3 75	»
Chemins de fer.			
Orléans.....	4356 25	»	»
Nord.....	987 50	»	»
Est.....	575	»	» 1 25
Lyon libéré.....	932 50	»	» 2 50
Midi.....	575	»	» 1 25
Ouest.....	»	»	»
Autrichiens.....	512 50	» 2 50	»
Obligations du Midi...	301 25	»	» 1 25

Obligations de Saragosse.	266 25	»	» 1 25
3 pour 100 Espagnol...	49 1/8	» 1/8	»
	24 mai.		
Au comptant:			
3 pour 100.....	69 25	»	»
4 1/2 pour 100.....	96 40	»	» 45
Banque de France.....	2890	» 5	»
	25 mai.		
Au comptant:			
3 pour 100.....	69 40	» 15	»
4 1/2 pour cent.....	96 35	» 25	»
Banque de France.....	2895	» 5	»

BOURSE DE TOULOUSE.

23 mai 1861.

Au comptant:			
Obligations du Midi.....	301 25		
Obligations de Saragosse.....	267 50		
Obligations lombardes.....	250		
Obligations Nord (Espagne).....	265		
Chemin du Midi.....	566 25		
Liquidation au 21 mai.			
3 pour 100 dont 50.....	69 55		
Chemin du Midi.....	576 22		
Chemin de Lyon.....	935		

Les Eaux de seltz et les Limonades gazeuses composent pour l'été une boisson aussi rafraichissante qu'hygiénique. — Nous recommandons particulièrement aux personnes qui en font usage les produits sortant de la fabrique de M. DUC, pharmacien de notre ville. M. Duc prépare ses Eaux gazeuses à l'aide d'appareils ingénieux, disposés de manière à donner à ses produits une perfection complète. Au moyen de conduits et de tuyaux placés à cet effet, les Eaux gazeuses de M. Duc s'épurent parfaitement, se dégagent de tout mélange d'acide sulfurique et d'hydrogène, et restent saturées d'acide carbonique. Ces résultats ne peuvent être obtenus qu'avec beaucoup de soins et d'intelligence. — Les nouveaux vases syphons de M. DUC réunissent toutes les conditions du genre, ils sont préférables aux bouteilles où, malgré les précautions prises, entrent souvent des parties d'acide sulfurique. Le prix de ces syphons n'est que de 30 centimes.

REVUE EUROPÉENNE.

LIVRAISON DU 15 MAI 1861.

I. Les patriens de Paris, roman (suite) par M. Ch. d'Héricault. — II. Le mouvement italien dans la littérature: Manzoni par M. J. Aquarone. — III. Colbert, intendant de Mazarin, d'après sa correspondance inédite (1650-1661) (suite et fin), par M. Pierre Clément, membre de l'Institut. — IV. Promenade à travers l'Amérique du Sud: d'Islay à Arequipa, par M. Paul Marcy. — V. Poésies: la fille de l'Émyr. — Solvet Sæclum, par M. Lecomte de Lisle. — La bouquetière, par M. Emile Bouchaud. — Le miracle de la madone. — Printemps. — A Pitalie, sonnets, par M. Louis Ratisbonne. — VI. Mélanges: la fin de l'empire romain, par M. J. Zeller. — Les grands érudits anglais, par M. Octave Sachot. — VII. Beaux-arts: salon de 1861, par M. Emile Perrin. — Théâtres, par M. Henri de Pène. — VIII. Bibliographie: Idylles de Théocrite et Odes anacréontiques, traduction de M. Lecomte de Lisle par M. Léo Joubert. — Alaise à la barre de l'Institut, de M. A. Delacroix, par M. Léopold Monty. — Histoire de la Suède pendant la vie et sous le règne de Gustave 1^{er}, de M. A. de Flaux, par M. A. S. — IX. Correspondance étrangère, par M. Aylie Langlé. — X. Chronique politique. — XI. Bulletin Bibliographique. — XII. Bulletin d'annonces. Bureaux d'abonnement à Paris, 13, quai Voltaire, et à la librairie DENTU, Palais-Royal à Cahors, librairie Calmette.

TABLEAU DES DISTANCES EN MYRIAMÈTRES ET KILOMÈTRES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

SE VEND A CAHORS,

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, 6.

PRIX: 1 FRANC.

MAISON NAYRAC

M^e TAILLEUR, à Toulouse

14, rue des Changes, 14.

Désireux de répondre à la confiance qui lui a été accordée jusqu'à ce jour, le sieur NAYRAC a l'honneur d'informer le Public qu'il vient de transférer son magasin à Toulouse.

Les ressources en main-d'œuvre, qu'il rouvera dans cette grande ville, lui permettront de confectionner des vêtements qui ne laisseront rien à désirer.

Il viendra à Cahors deux fois chaque saison, régulièrement; la première pour montrer ses échantillons, la deuxième pour essayer les vêtements qu'on lui aura confiés.

Espérant que le public trouvera dans sa détermination une nouvelle preuve de son désir à le satisfaire, il le prie de vouloir bien lui réserver ses commandes.

MAISON

MANDELLI

FRÈRES,

Galerie Bonafous, sur le Boulevard,

A CAHORS.

Les sieurs MANDELLI ont l'honneur de vous informer qu'ils viennent s'établir définitivement dans cette ville. Désireux de satisfaire leur nombreuse clientèle, ils sont à même de vous offrir des marchandises fraîches et nouvelles.

Vous trouverez dans leur magasin des convertis argentés, de la maison Charles Cristofle, un choix considérable de bicouterie, horlogerie, orfèvrerie, bronzes, cristaux, optiques, glaces, lampes, écrans javes, articles pour les fumeurs, etc.

Ils vous prient de leur faire l'honneur de visiter leur magasin.

Echange de matières d'or et d'argent.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A PARIS, PLACE DES VICTOIRES.

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison COURNOU, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formés élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

A LA VILLE DE CAHORS

HABILLEMENTS

CONFECTIONNÉS

SABRIÉ, TAILLEUR

a l'honneur de prévenir qu'arrivant de Paris, où il a fait de grands achats d'habillements confectionnés pour homme et pour enfant, il a traité avec les premières Maisons de la Capitale, pour le dépôt de leurs produits, tels que Pantalons, gilet, Paletots, Habits, Redingotes, Blouses, Caoutchoucs, etc, etc.

Pour donner plus d'étendue à ses relations, il a traité avec ces Maisons, pour l'expédition de ces mêmes produits sur mesure, dans le plus bref délai.

Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront entièrement satisfaites.

Ses Magasins sont situés rue de la Mairie, 6, à l'entre-sol.

A LOUER

1^{re} UNE MAISON

D'HABITATION AVEC JARDIN

Situés dans l'enclos St-Claire appartenant à M. Henri Chetlin.

2^o UN JARDIN

AVEC MAISON D'AGRÈMENT

Situés dans le même enclos.

S'adresser, pour les renseignements et pour traiter à M. Bourdon, professeur au Lycée.

AU PAUVRE DIABLE

Place du Palais de Justice, à Cahors.

MAGASIN DE NOUVEAUTÉS

F. LABIE, ayant à faire face à des engagements qu'il vient de contracter, a l'honneur de prévenir le public qu'il met en vente pour 25,000 francs de marchandises, qui doivent être écoulées d'ici à fin juin prochain et qui seront vendues de 25 à 30 pour cent de rabais.

Le propriétaire-gérant: A. LAYTOU.